

Séance du conseil municipal du 27 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt-sept février, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'YVILLE-SUR-SEINE, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Mme BIENFAIT-LOISEL Nadine, Maire.

Étaient présents : GUILMOT Jean-Pierre, SOMMELLA Hélène, DECHAMPS Catherine, LE GALLO François, DECAUX Nicolas, BAUDIN Marie-Thérèse, LARCHEVEQUE Marc, WEBER François, CHERON Dominique. (M. LARCHEVEQUE quitte la séance à 20h55).

Secrétaire de séance : Hélène SOMMELLA

Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2018

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 délib n° 1

	section de fonctionnement		section d'investissement	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
	368 213,63	583 863,29	169 374,21	18 319,83
excédent reporté 2017		1 944 412,63	372 966,07	
excédent par section 2018		2 160 062,29	221 911,69	
Excédent total 2018	2 381 973,98			

Le compte administratif 2018 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2018. délib n° 2

Le compte de gestion 2018, dressé par Mme RUFFE Receveur Municipal à la Trésorerie de Duclair, est approuvé à l'unanimité.

PARTICIPATIONS 2019 AUX DIFFÉRENTS ORGANISMES ET SYNDICATS délib n°3

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au budget primitif à l'article 65548, les participations suivantes pour un total de 3086 € :

Département / FONDS DE SOLIDARITE ENERGIE ET LOGEMENT / (fsl)	200
SEINE LOGEMENT (association de Duclair) (fsl)	200
PARC NATUREL REGIONAL DES BOUCLES DE LA SEINE-NORMANDE	1 556
CENTRES AERES ET DE LOISIRS (Dynamic Club Berville, MJCDuclair/ Bardouville)	1 000
Métropole/ Fonds d'Aide aux Jeunes (faj)	130

→ 15 € par enfant et par jour aux enfants inscrits durant les petites vacances scolaires au centre de loisirs de Bardouville.

→ 5,50 € par enfant et par jour aux enfants inscrits au centre de loisirs de l'association Dynamic Club 88 de Berville durant les vacances d'été.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2019. délib n° 4

Les subventions pour l'exercice 2019 sont votées par 7 voix pour 2 voix contre et 1 abstention :

COMITE DES FETES	5000
Comité des fêtes subvention exceptionnelle organisation "Armada 2019"	2000
A L C Y	5300
UNC Anciens Combattants	200
ADMR	200
CLUB DES ANCIENS	4500
CLUB DE PÊCHE	500
COOPERATIVE SCOLAIRE YVILLE	700
AMICALE DES POMPIERS	100
USPI	300
CCAS	3 000
CHARITONS	400
DDEN secteur Le Trait-Duclair	20
Total subventions accordées	22 220

REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018. *délib n° 5*

La différence entre le résultat du compte administratif 2018 et l'affectation en report aux comptes 001 et 002 correspond à la répartition des excédents à la clôture du budget du Syndicat Intercommunal du collège de Duclair au 31/12/2017 dont la commune est adhérente. L'excédent total est donc de 2 397 490,58 euros, soit une différence de + 15 516,60 euros par rapport aux résultats du compte administratif 2018.

Les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, votent les reprises des résultats suivants :

	Imputation comptable	Montant en euros
Résultat excédent d'investissement reporté	R 001	235 905,96
Résultat excédent de fonctionnement reporté	R 002	2 161 584,62
Virement à la section d'investissement	D 023	636 095,00
Virement de la section de fonctionnement	R 021	636 095,00

BUDGET PRIMITIF 2018. *délib n°6*

Le budget primitif est voté à l'unanimité des membres présents, M. Larchevêque ayant quitté la séance à 20h55 n'a pas participé au vote.

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	1 159 465	Dépenses	965 082
Recettes	2 634 209	Recettes	965 082

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DES FÊTES POUR L'ORGANISATION DU SPECTACLE « CORVEST » DU 22/03/2019. *délib n°7*

Dans le cadre du festival « SPRING » dédié aux nouvelles écritures circassiennes qui se déroulera du 1er mars au 5 avril 2019, un spectacle dénommé « Corvest » par la Cie Lézartikal sera organisé par la Métropole dans la salle des fêtes de la Commune d'Yville-sur-Seine, le 22 mars 2019 à 20h.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Autorise Mme Le Maire à signer la convention qui définit les modalités de mise à disposition pour l'organisation du spectacle « Corvest » du 22 mars prochain ainsi que les obligations des deux parties.

PROROGATION DÉLÉGATION A METROPOLE ROUEN NORMANDIE DU SERVICE DE TRANSPORTS SCOLAIRES. *délib n° 8*

La convention qui expire au 31 aout 2019, peut être renouvelée après autorisation du conseil municipal. Le Conseil municipal après avoir pris connaissance du projet de missions entre les deux parties, autorise, à l'unanimité des membres présents, Mme le Maire à signer l'avenant à la convention **pour une période de 3 ans** avec la Métropole Rouen Normandie.

La commune continuera à prendre à sa charge les frais de personnel liés à l'accompagnement des élèves pendant le trajet.

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR SELS DE DÉNEIGEMENT AVEC MÉTROPOLE.

délib n°9

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, demande l'inscription de la commune d'Yville au lancement du groupement de commandes pour l'achat de sels de déneigement pour l'hiver 2019/2020 dont la mission sera confiée à la Métropole Rouen Normandie coordonnateur du groupement.

RECRUTEMENT D'UN STAGIAIRE CHEF DE PROJET POUR LA RÉALISATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE. *délib n° 10*

Considérant que le maire est le premier échelon de la réponse de sécurité civile en matière de gestion des risques majeurs auxquels est exposée la commune, afin de l'aider dans la mise en place du plan communal de sauvegarde ainsi qu'à l'élaboration de la cartographie de la commune et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à procéder au recrutement d'un étudiant stagiaire pour une durée de 5 à 6 mois selon le tarif légal de gratification pour les organismes publics

CHOIX DU MODÈLE DE TRACTEUR TONDEUSE.

Ce sujet sera étudié lors d'une prochaine réunion, M. Larchevêque, en charge du dossier, ayant quitté la séance,

CHOIX DU TYPE DE CLÔTURE POUR LE TERRAIN DE LA PLAINE DE JEUX.

Ce sujet sera étudié lors d'une prochaine réunion, M. Larchevêque, en charge du dossier, ayant quitté la séance,

DEMANDES DE SUBVENTIONS FAA ET FSIC POUR LA CLÔTURE DE LA PLAINE DE JEUX.

Ce sujet sera étudié lors d'une prochaine réunion, M. Larchevêque, en charge du dossier, ayant quitté la séance,

EMBAUCHE D'UN SAISONNIER AU SERVICE DES ESPACES VERTS. *délib n° 11*

Compte-tenu de la charge de travail à compter du mois de mai, Mme le Maire rappelle l'intérêt d'avoir un agent supplémentaire à l'entretien des espaces verts durant la période printemps/été.

Le Conseil Municipal décide la création d'un emploi saisonnier à partir du 2 mai 2019, jusqu'au 31 octobre 2019 à temps non complet et autorise le Maire à signer un contrat à durée déterminée.

Il sera rémunéré sur la base horaire de 28/35^{ème} au grade d'adjoint technique.

ABONNEMENT À L'APPLICATION ILLIWAP POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'ALERTE À LA POPULATION. *délib n° 12*

Mme le maire est autorisée à souscrire un abonnement annuel de 120 euros ttc à l'application Illiwap, système d'alerte à la population.

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES A L'ATELIER MUNICIPAL. *délib n° 13*

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide la réalisation de travaux complémentaires et nécessaires à la réhabilitation de l'atelier municipal conforme au devis pour un montant de 17853,00 euros auprès de la société « L'Artisan du bâtiment ».

Les travaux comprennent la révision de l'ensemble de la toiture avec le changement d'ardoises, crochets et gouttières, et la mise en place d'un trottoir béton.

AMÉNAGEMENT ET TRAVAUX DE TERRASSEMENT SUR CHEMIN COMMUNAL PERMETTANT L'ACCÈS À LA RAMPE DE DESSERTE INCENDIE AU PORT.

Le conseil municipal n'a pas donné une suite favorable à la proposition de Mme le maire

POINTS DIVERS.

- Projet d'aménagement du parvis de la mairie : Présentation au conseil des premiers travaux
- Tour de Normandie le 27 mars et passage dans la commune
- Proposition d'un Yvillais pour assurer une aide aux devoirs ou du soutien scolaire

Fin de la séance à 22 h 30